

Image not found or type unknown



Téléphone, internet ou télévision : résiliation du contrat

Fiche pratique publié le **05/03/2025**, vu **323 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Téléphone, internet ou télévision : résiliation du contrat

Vous souhaitez connaître la procédure pour résilier Rupture d'un contrat par une des parties à une date définie. votre contrat ? Nous vous indiquons vos droits et la démarche à suivre pour la résiliation. Sachez également que votre opérateur peut aussi résilier votre contrat si vous ne payez pas vos factures.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22486>